



Bernardswiller

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 juin 2024

Sous la présidence de Monsieur Norbert MOTZ, maire, en présence de tous les membres du Conseil Municipal sauf Mesdames Geneviève OSSWALD et Florence DURIEUX, Messieurs Christian SOSSLER et Pascal GEHLEN, excusés.

Procurations : Monsieur Christian SOSSLER à Monsieur Norbert MOTZ
Madame Geneviève OSSWALD à Monsieur Pascal MAEDER

Secrétaire de séance : Pascal MAEDER

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 6 mai 2024
2. Décisions modificatives
3. Droit de Prémption Urbain (information)
4. Création de poste
5. Divers

1. Approbation du PV de la réunion du 6 mai 2024

2. Décisions modificatives

Budget principal :

Le maire présente au conseil municipal la proposition de modification budgétaire (DM 2024-01) relative au budget principal de la commune.

Le report du résultat d'investissement de l'exercice 2023 s'établissant à 116 882,17€, il convient d'y ajouter le report des années antérieures soit 174 904.30€.

Après en avoir discuté et après délibération,

le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité d'approuver la décision budgétaire modificative suivante :

INVESTISSEMENT				
DEPENSES			RECETTES	
OP 80 Divers bâtiments	21318 Autres bâtiments publics	+ 20 000,00	001 Excédent d'investissement reporté	174 904,30
OP 805 Bâtiments scolaires	21318 Autres bâtiments	+ 20 000,00	2764 Créances sur des particuliers et pers. droit privé	- 100 000,00
	21312 Bâtiments Scolaires	+ 20 000,00	024 Produits des cessions d'immobilisations	- 14 904,30

Budget « lotissement Im Steinland » :

Le maire présente au conseil municipal la proposition de modification budgétaire (DM 2024-01) relative au budget « lotissement Im Steinland ».

La reprise du déficit d'investissement de 2023 d'un montant de 8040,00€ n'avait pas été reportée sur le budget de 2024 c'est pour cela qu'une décision modificative doit être prise.

Après en avoir discuté et après délibération,

le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité d'approuver la décision budgétaire modificative suivante :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
605 - Travaux	- 8040,00		
Chap 042 7133 – Variation des en-cours de production de bien	+ 8040,00		
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
001 – Résultat inv. reporté	+ 8040,00	Chap 040 3355 – Stocks de travaux en cours	+ 8040,00

3. Droit de Prémption Urbain (information)

Depuis le compte-rendu effectué lors de la réunion du Conseil Municipal du 6 mai 2024, la commune a enregistré et traité la Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) suivante :

- Vente de la propriété foncière bâtie située à BERNARDSWILLER 2 rue des Raisins cadastrée Section 26 N°355 d'une surface totale de 3,04 ares appartenant à M. et Mme AZOUARD.

4. Création de poste

Le maire rappelle que Madame Audrey VOEGEL a réussi son concours d'Agent Territorial Spécialisé principal de 2^{ème} classe des Ecoles Maternelles.

Il y a donc lieu de créer un poste.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- la création d'un emploi permanent d'Agent Territorial Spécialisé principal de 2^{ème} classe des Ecoles Maternelles à temps non complet, à compter du 1^{er} août 2024.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53.

Dans ce cas la rémunération se fera sur la base de l'indice brut 387, indice majoré 373.

5. Divers

Périscolaire

Le maire informe que les travaux du périscolaire (pose d'un faux-plafond acoustique) sont programmés les 26 et 27 juillet 2024.

Avec cet aménagement, il précise également que la capacité d'accueil des enfants s'élèvera à 60 enfants à la rentrée prochaine.

Fête de l'école

Actuellement, les kermesses des écoles sont menacées d'être annulées en raison du niveau « urgence attentat » du plan Vigipirate toujours en vigueur.

Le maire et ses adjoints ont rencontré Mme Anita HUBSCH, directrice de l'école primaire. Après discussion, il a été décidé de maintenir la fête de l'école prévue le vendredi 28 juin 2024.

Toutefois, pour sécuriser cet événement, elle sera organisée à la salle des fêtes. Si les conditions météorologiques le permettent, des tables et bancs seront disposés sur le parking avec la mise en place de barrières.

La société Piémont Sécurité dont le siège est à BERNARDSWILLER a également proposé d'assister bénévolement à cette fête et d'en assurer la sécurité.

Antenne relais TDF

Suite à la décision favorable prise lors de la dernière séance du conseil municipal, le maire informe que la société TDF va prochainement déposer une demande de travaux pour l'installation de l'antenne. Aucuns travaux ne débiteront avant mars 2025.

La commune percevra un loyer de 2500,00€ annuellement avec un opérateur et 500,00€ de plus par opérateurs supplémentaires.

Job d'été

Comme les années précédentes, le conseil municipal a décidé de reconduire l'opération « job d'été ». La candidature de Mme Aurore BILGER, habitante du village, a été choisie pour la période du 10 juin au 02 août 2024. Elle sera affectée aux services technique et administratif.

Dossier de demande de travaux

Le maire informe le conseil municipal qu'un dossier de demande de mise en place de panneaux photovoltaïques a été déposé en ligne via la plateforme par une entreprise consultée par un administré. Il s'avère que le propriétaire de la maison avait simplement sollicité celle-ci pour avoir plus d'informations mais n'a, en aucun cas, autorisé la société à déposer un dossier de demande de travaux.

Le maire fait donc appel à la vigilance de chacun.



Norbert MOTZ
Maire

Pascal MAEDER
Secrétaire

Accusé de réception en préfecture
067-216700310-20240603-PV03062024-AR
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024